

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DEVE 89 Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement – Communication.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, Livre V, Titre 1er relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment l'article R.512-39 ;

Vu la délibération 2016 DEVE 37 du Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016 par laquelle il émettait un avis favorable à la demande formulée par Madame Aurélie LEHERICY, Directrice Générale de la société Plaine Commune Énergie, concernant l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein de la chaufferie « Fort de l'Est », située 1 rue du Maréchal Lyautey à Saint-Denis (93) ;

Vu la délibération 2016 DEVE 154 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016 par laquelle il émettait un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Marc-Henri THIMONIER, chef de projet Paris 17 de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM), afin d'exploiter une installation de tri de déchets propriété du SYCTOM, située 27-41 boulevard de Douaumont (Paris 17e) ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris informe les membres du Conseil de Paris des autorisations préfectorales d'exploitation ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de sa communication relative aux arrêtés d'autorisation délivrés à :

- la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM), pour exploiter une installation de tri de déchets, située 27-41 boulevard de Douaumont (Paris 17e) ;
- la société Plaine Commune Énergie, pour exploiter des installations de combustion, situées 1 rue du Maréchal Lyautey à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO